



Retour sur l'inspection professionnelle

Faits saillants 2022-2023

Taux de réussite¹

68 % taux global de réussite
(88 % en 2021-2022 et 95 % en 2020-2021)

Analyse des résultats

Baisse marquée de **20 %** du taux global de réussite.

- Pour les cabinets offrant uniquement des services de compilation, les lacunes significatives sont attribuables à la mise en œuvre de la NCSC 4200, Missions de compilation.
- Pour les cabinets offrant des services de certification, les déficiences significatives les plus fréquentes découlent de questions de comptabilité et de certification relatives aux regroupements d'entreprises et aux produits.

Ces déficiences, qui sont constatées chez **52 %** des cabinets n'ayant pas satisfait aux exigences de l'inspection professionnelle, résultent de l'application de traitements comptables plus complexes.

Elles peuvent apparaître sous la forme :

- D'une analyse du traitement comptable approprié manquante ou superficielle;
- De procédures insuffisantes ou inappropriées découlant d'une sous-évaluation du risque.

Des lacunes sont généralement observées dans les systèmes de gestion de la qualité des cabinets offrant des services de certification qui n'ont pas satisfait aux exigences du programme d'inspection.

- **55 %** de ces cabinets n'avaient pas réalisé d'inspection cyclique des missions achevées (35 % en 2021-2022).

Cette activité de suivi, **exigée par la NCGQ 1**, permet d'évaluer la qualité des missions réalisées et de prévoir des actions pour remédier aux lacunes relevées.

- **90 %** des missions présentant les lacunes significatives à l'origine de ce résultat d'inspection n'avaient pas fait l'objet d'une revue de la qualité.

Souvent, les politiques du cabinet prévoient que les missions comportant un risque élevé devront faire l'objet d'une revue de la qualité, mais le mandat est soustrait à cette revue en raison d'une **sous-évaluation des risques** au moment de l'acceptation ou au cours de la réalisation du mandat.

Le saviez-vous?



L'inspection professionnelle publie des **mis en garde** au sujet de lacunes importantes sur lesquelles elle souhaite attirer l'attention des membres, accompagnées de conseils pratiques pour y remédier.

Lacunes fréquentes les plus significatives

Comptabilité et présentation de l'information financière

- » Comptabilisation inappropriée des regroupements d'entreprises et des actifs incorporels
- » Constatation inappropriée des produits, notamment :
 - Les produits constatés selon la méthode de l'avancement des travaux (NCECF)
 - Les paiements de transfert (entités du secteur public, notamment les municipalités)
 - Les apports (OSBL)

Missions d'audit

- » Manque de profondeur dans la compréhension de l'entité et l'évaluation des risques
- » Procédures insuffisantes ou inappropriées à l'égard :
 - Des produits
 - De la juste valeur des placements et autres actifs
 - Des estimations comptables
 - Des crédettes
- » Conception inappropriée des sondages

Missions d'examen

- » Manque de profondeur dans la compréhension du choix et de l'application des méthodes comptables par l'entité, en lien avec les modalités et conditions des contrats
- » Demandes d'informations et procédures analytiques insuffisantes ou inappropriées à l'égard :
 - Des produits
 - Des stocks et du coût des produits vendus
 - Des crédettes

Missions de compilation

- » Compilation effectuée selon la norme précédente
- » Note sur la méthode de comptabilité absente, incomplète ou trompeuse
- » Documentation insuffisante ou manquante sur la connaissance de l'entité que doit avoir le professionnel en exercice

Gestion de la qualité

- » Inspection cyclique des missions achevées non effectuée ou réalisée de façon trop superficielle
- » Absence de consultation (collègues, ressources de l'Ordre ou autres experts) ou de revue de la qualité

Cabinets et membres inspectés²

| | 2022-2023 | 2021-2022 | 2020-2021 |
|----------|-----------|-----------|-----------|
| Cabinets | 748 | 846 | 785 |
| Membres | 3 036 | 2 662 | 2 529 |

¹ Le taux de réussite correspond au pourcentage de cabinets ayant satisfait aux exigences du programme d'inspection professionnelle.

² Les données présentées portent sur les unités de pratique inspectées au cours de l'exercice (résultats préliminaires).